

Conseil Municipal du Mardi 23 juin 2020
20H00 - Mairie de Montrollet

Présents (Maire et Adjoint(s)) : SAVY Benoît, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno.

Présents (Conseillers municipaux) : BOUROTTE Lætitia, BUISSON Michel, CHENE Pierre, FERRAND Patrice, GRAVELAT Virginie, MORICHON Sabrina, RAYMOND Amandine, VAN MALDEGHEM Sébastien.

Absent(s) : néant

Excusé(s) : néant

Secrétaire de séance : GRAVELAT Virginie.

ORDRE DU JOUR

Recrutement des agents techniques saisonniers.

Le Maire présente le dispositif de recrutement des emplois saisonniers sur la commune depuis maintenant trois ans. Il rappelle que ce dispositif poursuit deux objectifs : assurer une présence technique dans la commune pendant les périodes de congés des agents titulaires et permettre aux jeunes de la commune de 16 à 20 ans de pouvoir acquérir une première expérience professionnelle. Pendant les deux mois d'été, sept jeunes de la commune, Antoine Boutaud, Julie Charpentier, Maxime Dupuy, Amélie Brosseau, Axelle Desaphie, Louise Bessaguet et Alexis Morichon vont se succéder au service technique de la commune. Avec les deux agents municipaux, ils vont pouvoir entretenir les espaces publics, le cimetière, les fleurissements mais aussi travailler à la réalisation des chantiers estivaux comme la réhabilitation de la fontaine de Montbazet ou la réalisation d'un ponton au dessus de la zone de phytoremédiation du bourg. Après avoir présenté le calendrier de recrutement et donné les principaux points du contrat, le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à lancer les recrutements et de signer toutes les pièces afférentes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité moins deux abstentions.

Prime exceptionnelle COVID 19.

Le Maire souligne l'implication et l'abnégation avec lesquelles ont œuvré les agents municipaux durant la période de confinement des semaines 12 à 19. En effet, ils ont su très vite s'adapter aux mesures barrières et à la distanciation pour que le service public perdure dans la commune. Tous ont montré un sens aigu du service dans une période compliquée. Ainsi, le Maire propose au Conseil municipal de valoriser cet engagement en leur octroyant une prime exceptionnelle pour accompagner financièrement cette reconnaissance. Il propose d'allouer un montant maximal de 500€ proratisé en fonction de la présence des agents durant la période. Le coût pour la commune de cette prime sera de 1625€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité moins une abstention.

Convention pour recouvrement des produits locaux.

Le Maire mentionne les éléments de la présente convention ayant pour but de rationaliser le recouvrement des produits locaux par une mise en relation de l'ordonnateur et du comptable public. Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Validation de l'adressage dans la commune dans le cadre du déploiement de la Fibre.

Le Maire passe en revue les différentes étapes du déploiement de la fibre par la société SFR pour le compte de la CdC de Charente Limousine. Il indique que dans la commune, la fibre vient d'être installée par l'entreprise E.R.T, filiale d'SFR. Afin de passer à la prochaine étape qu'est la commercialisation, un travail a été mené sur l'ensemble de la base adresse communale à la fin du mandat dernier. Ce travail va permettre au Service National de l'Adressage de fournir à tous les opérateurs susceptibles de proposer des services fibre sur la commune une seule et même base adresse. Enfin, le Maire indique que la base a été récemment contrôlée par ses soins et qu'elle peut donc être validée comme telle par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Convention concernant le Centre Socio-Culturel du Confolentais.

Le Maire indique que le Centre Socio-culturel du Confolentais organise l'accueil de loisir sans hébergement (ALSH) des 3-17 ans fonctionnant les mercredis et les vacances scolaires. Il est une des structures en charge de l'enfance jeunesse en Charente Limousine. Il est proposé comme en 2014 de passer une convention entre la commune et le centre pour cadrer la participation financière communale pour des enfants résidant dans son périmètre. Cette convention prévoit une participation financière de la commune afin d'aider les familles domiciliées sur Montrollet et une participation au fonctionnement de la structure.

Le Maire propose donc de maintenir l'aide aux familles de la commune qui utiliseraient le Centre Socio-culturel du Confolentais et demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Clôture du budget assainissement municipal.

Le Maire indique que le budget assainissement municipal avait été ouvert le 9 mars 2000 dans le cadre d'un projet d'assainissement collectif dans le bourg. Durant les années 2000, ce projet n'a jamais abouti. De fait, en accord avec le changement de paradigme en matière d'assainissement collectif en milieu rural, le Conseil municipal lors du mandat dernier a choisi de retirer les dernières zones d'assainissement collectif du bourg afin que les pétitionnaires puissent avoir accès aux subventions Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de la rénovation de leur assainissements individuels. Ainsi, le budget assainissement n'a plus lieu d'être. Le Maire propose donc au Conseil municipal de le clôturer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Annulation de titre de recette - loyer de l'Auberge de la Marchadaine.

Le Maire décrit au Conseil municipal les différents dispositifs mis en place pour venir en aide financièrement aux commerces fermés durant la période de confinement notamment l'aide d'urgence de 1000€ proposée par la CdC de Charente Limousine. Les commerces de bouche ont été très touchés par les mesures de confinement. Ainsi, considérant que l'Auberge est le seul commerce encore en activité à Montrollet, le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir renoncer au recouvrement de créance que constituent les loyers du mois de mars et d'avril 2020 pendant lesquels l'activité de l'auberge était nulle. La somme en jeu est de 1237,90€. Comptablement, cette opération se traduira par l'émission d'un mandat au compte 6745 habituellement réservé à l'attribution de subventions exceptionnelles. Pour cela, il est nécessaire d'apporter une décision modificative au budget 2020 en créditant le chapitre 6745 de 500€ depuis le 022.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Nomination de délégués au Syndicat de la fourrière départementale.

Le Maire demande au Conseil municipal de nommer deux délégués à la fourrière départementale. Il propose que Laetitia BOUROTTE soit délégué titulaire et que Céline BOUTAUD soit la suppléante.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Adhésion au label P.E.F.C pour la forêt communale de la Borderie.

Le Maire décrit au Conseil municipal le dispositif de certification international qu'est le P.E.F.C qui œuvre pour la promotion de la gestion durable de la forêt. Il garantit de fait une reconnaissance environnementale à la gestion de la forêt communale de près de 50ha. Le montant de la certification est de 0,65€ par ha auquel il convient d'ajouter une dotation forfaitaire de 20€. Le Maire propose la reconduction de la labellisation P.E.F.C pour la forêt communale de la Borderie.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau distribuée par le SIAEP NEC.

Le Maire décrit au Conseil municipal les différents points du rapport et se propose de répondre aux questions éventuelles sur le sujet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Avenant au Marché du projet d'aménagement de bourg.

Le Maire décrit au Conseil municipal l'avancement du chantier depuis la période de levée du confinement. Il indique que la partie T.P devrait être terminée d'ici le début du mois de juillet tandis que le volet paysager se terminera avec les dernières plantations au mois de novembre 2020. Il rappelle que le coût total de l'opération comprenant les deux tranches ferme et optionnelle est de 599 402,75 € HT.

La maîtrise d'œuvre a réalisé un bilan de plus et moins values sur le chantier au 16 juin 2020. Au vu des différences relevées par rapport au marché, il est nécessaire de passer un avenant afin de régulariser. En effet, il a fallu adapter le marché initial aux besoins rencontrés au cours de l'élaboration de celui-ci notamment en matière de reprise de la RD 165, de remplacement d'une partie du réseau pluvial et bien évidemment de mesures Covid. Le Maire rappelle que le montant de l'avenant de 19 239,50€ HT est de l'ordre de 2,5 % du marché c'est-à-dire tout à fait en cohérence avec ce type de chantier. D'autant plus, le Maire indique au Conseil municipal qu'une nouvelle recette a été engrangée sur le projet par l'octroi d'une subvention supplémentaire de 14 000€ par le Conseil Départemental de la Charente dans le cadre de la restructuration de la R.D 165.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité moins une abstention.

Questions et informations diverses.

Nomination des référents de zone sur la commune.

Le Maire décrit au Conseil municipal le dispositif mis en place au dernier mandat concernant le lien de proximité entre les élus et les citoyens. En effet, pour créer un véritable lien entre les citoyens et les élus, des élus référents ont été nommés dans 7 zones de la commune. Ils doivent être les interlocuteurs privilégiés des habitants en cas de besoin. Une fois par an, les habitants d'une zone se réunissent à la mairie dans un conseil de hameau qui permet d'instaurer un dialogue direct entre les habitants, le référent et les maire et adjoints. Cette organisation mise en place lors du dernier mandat ayant fait ses preuves en terme de démocratie locale, le Maire propose de la prolonger jusqu'en 2026 en nommant des référents de zone et d'établir d'ores et déjà le calendrier des Conseils de hameaux de l'année 2021. Il propose donc :

Zone 1 : Métairie de l'Aiguée, L'Aiguée, la Borderie, Beaubost

Référent : Sabrina MORICHON Conseil de Hameaux, mardi 23 février 2021 - 20h à la mairie.

Zone 2 : La Plégerie, la Brégère, La petite Plégerie

Référent Virginie GRAVELAT, Conseil de Hameaux, mardi 23 mars 2021 - 20h à la mairie.

Zone 3 : Le Robadeau, le Breuil

Référent Sébastien VAN MALDEGHEM, Conseil de Hameaux, mardi 20 avril 2021 - 20h à la mairie.

Zone 4 : La Grange Rouge, Les Assieux, Le Puy Mérigout, le Château, Lauzille,

Référent Amadine RAYMOND, Bruno SERAFINI, Conseil de Hameaux, mardi 25 mai 2021 - 20h à la mairie.

Zone 5 : Le Devais

Référent Michel BUISSON, Conseil de Hameau, mardi 22 juin 2021 - 20h à la mairie.

Zone 6 : La forge du bois Belet, Les Ribières, l'Oliverie, La Fontenille, Montbazet,

Référent Patrice FERRAND, Conseil de Hameaux, mardi 21 septembre 2021 - 20h à la mairie.

Zone 7 : Démorange, Pluyant, le Pont du Rivaud

Référent Pierre CHENE, Conseil de Hameaux, mardi 19 octobre 2021 - 20h à la mairie.

Une huitième zone a été créée pour le bourg.

Zone 8 : Le Bourg

Référent Laetitia BOUROTTE, Conseil de bourg, mardi 23 novembre 2021 à la mairie.

Achat d'un broyeur déporté.

Le Maire décrit au Conseil municipal la nécessité de remplacer la broyeur agricole permettant aux agents techniques d'entretenir les chemins ruraux et les espaces communaux dans les hameaux. Pour cela, des devis ont été fournis par les entreprises GODINAUD de LESTERPS et DLAND de SAULGOND. Les discussions entourent les données techniques de chaque proposition. Les élus définissent la proposition de l'entreprise DLAND comme étant celle couvrant le mieux les besoins municipaux. Le matériel est le suivant : Broyeur d'accotements Terre TCL Junior 180 pour un coût de 7500€. L'entreprise propose dans le même temps une reprise du matériel vétuste pour 1500€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 23h.

SAVY Benoît - *Maire*

GRAVELAT Virginie - *Secrétaire de séance.*